

Conseil d'Établissement du Lycée International Alexandre Dumas
Lundi 30 mars 2026

Début de séance à 17h15.

Secrétaire de séance : le Proviseur-adjoint.

Quorum : 22 membres du Conseil d'établissement ont une voix délibérative ; parmi eux 15 sont présents en début de séance, dont 04 par voie de visioconférence.

Les représentants du SNES lisent des propos liminaires.

Les représentants du Snes voudraient exprimer l'inquiétude des personnels du Liad face à la dégradation du climat scolaire et souhaiteraient l'ouverture de canaux de médiation dans les meilleurs délais.

Les représentants de la liste Parents indépendants ont également des propos liminaires.

La liste "Les Parents Indépendants" souhaite faire une déclaration liminaire concernant la rédaction et la diffusion des comptes-rendus de notre instance. Malgré nos demandes répétées depuis l'année dernière, nous constatons que nos interventions continuent d'être systématiquement lissées par la direction, sous l'appellation générique "des représentants de parents". Nous vous informons aujourd'hui que nous refusons que cette pratique perdure. Cette formulation globale participe, de fait, à un manque de transparence flagrant. Elle empêche les parents d'élèves du Lycée Alexandre Dumas, d'identifier clairement quelle liste est à l'origine de quelle intervention. Il est évident que notre liste ne porte pas les mêmes idées, ni la même vision que les autres représentants autour de cette table. Il est donc anormal que nos prises de position soient diluées et confondues dans une appellation qui empêche les familles de savoir qui les défend et quelles questions nous soulevons réellement. Par conséquent, dans un souci strict d'information, de clarté et de transparence des débats, nous exigeons officiellement que le nom "la liste Les Parents Indépendants" soit désormais clairement et systématiquement inscrit dans les comptes-rendus pour introduire chacune de nos interventions, remarques ou questions. Nous vous demandons, Monsieur le Proviseur, de bien vouloir acter cette demande légitime et de l'appliquer dès le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié pour ajouter un point relatif à l'indemnité pour mission particulière du dispositif *Devoirs faits*. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des PV du CE du 21 janvier 2026

Le PV du CE du 21 janvier est adopté à l'unanimité.

A- Domaine éducatif et pédagogique

1. Calendrier 2026-2027

L'Inspectrice de l'Education nationale du 1er degré a validé ce calendrier qui a également été soumis ce jour-même à l'approbation du Conseil du Second degré.

Ce calendrier est soumis à un protocole spécifique : respect des périodes scolaires du 1er degré, respect des différentes contraintes (compte des heures, respect des temps de vacances et du temps scolaire, étaler les périodes scolaires sur 7 semaines même si la fin d'année et la rentrée sont plus longues, respect des jours fériés en France et en Algérie), lien étroit avec le calendrier adopté en Tunisie (notamment pour la bonne organisation des périodes de formation).

Les jours fériés sont définis en fonction de la liste de l'Ambassade de France ; celle de l'année 2026-2027 n'est pas encore connue sur l'année civile 2027. Dans cette liste, onze jours fériés sont actés. Certaines dates du calendrier sont dites mobiles car dépendant du calendrier lunaire.

La rentrée 2026 aura lieu le mardi 1er et le mercredi 02 septembre pour les personnels ; la rentrée des élèves aura lieu le jeudi 03 septembre.

Un professeur demande si le dimanche de Pâques figure au nombre des jours fériés pour 2027 ; le Proviseur précise que sur 2026 il ne figurait pas (le lundi de Pâques ...

Une représentante des parents d'élèves interroge sur la longueur – 8 semaines – de la dernière période. Le Proviseur indique que la période a été raccourcie d'une semaine par rapport à l'année scolaire 2025-2026. Un représentant des parents interroge sur le mois de juin alors que les cours se terminent en mai à Alger ; la direction rappelle que le calendrier présenté s'applique sur le premier degré et sur tous les sites du second degré (Oran et Annaba poursuivent leurs cours normalement en juin).

5 votes contre ; le calendrier est adopté.

2. Dispositif fortes chaleurs pour l'EPIAD d'Alger

Mme la directrice de l'EPIAD a présenté l'avancée des travaux du groupe de réflexion consacré à l'aménagement des horaires de classe à l'EPIAD en période de fortes chaleurs. Constitué de représentants des familles, d'enseignants, de la vie scolaire et de la direction, ce groupe a engagé une réflexion visant à réduire l'exposition des élèves et des personnels aux fortes températures, tout en respectant strictement les volumes horaires réglementaires.

Les échanges ont permis de dégager plusieurs principes : exclure tout scénario impliquant un rattrapage des heures d'enseignement sur le reste de l'année scolaire, éviter les déséquilibres entre les périodes concernées et le reste de l'année, et privilégier un ajustement des heures de début et de fin de journée. La possibilité de réduire la pause méridienne a également été évoquée.

Les représentants des familles ont souligné plusieurs points de vigilance, notamment le caractère partiel de cette mesure en l'absence de solution structurelle telle que la climatisation, les contraintes d'organisation pour certaines familles et la nécessité d'étudier la mise en place éventuelle d'un service de garde.

À l'issue de cette première réflexion, le groupe s'oriente vers le scénario n°2 (ci-dessous), seul à même de respecter les volumes horaires sans rattrapage d'heures et pouvant être mis en œuvre dès le mois de juin. Toutefois, cette orientation reste conditionnée à une consultation préalable des familles et des personnels, dont les résultats permettront d'éclairer la décision finale.

	Septembre et juin	Octobre à mai
	Service de restauration	Service de restauration
Dimanche	8h/15h	8h30/15h45
Lundi	8h/15h	8h30/15h45
Mardi	8h/12h	8h30/11h30
Mercredi	8h/15h	8h30/15h45
Jeudi	8h/15h	8h30/15h45
Total hebdomadaire	26h	26h

Une représentante des parents d'élèves interroge sur la pertinence du dispositif alors que la chaleur dure de 10h à 15h chaque jour. Le Proviseur rappelle que c'est un dispositif de transition, mené à partir des interrogations & inquiétudes des parents d'élèves, dans l'attente de pouvoir mener à bien un projet de climatisation qui prendra du temps car il nécessite des études elles-mêmes longues et une validation de l'AEFE.

Une représentante des parents interroge sur l'organisation que le dispositif suppose pour les familles (venir chercher plus tôt les enfants, gérer les fratries quand un autre enfant est lui sur le second degré). Le Proviseur rappelle la démarche (groupe de travail tripartite, sondage auprès des parents) pour indiquer que les décisions seront prises sur la base des retours faits auprès des familles. Une représentante des parents interroge sur la tendance de ce sondage qui est clôturé. La directrice de l'EPIAD évoque un taux de retour de 30 à 40 ; et sur une tendance au refus des parents quant à la solution proposée. Elle rappelle aussi que plusieurs scénarii ont été étudiés, que celui qui est proposé - qui préserve l'équilibre entre les disciplines - est un des rares viable.

Un représentant des parents demande si ce dispositif serait déclenché de manière automatique. La directrice de l'EPIAD évoque un dispositif qui serait mis en place de manière pragmatique, en septembre et en juin. Le parent demande si le fait de travailler plus tard dans la journée (en récupérant en fin de journée) a été étudié ; la directrice indique que cela a été étudié mais que cela reste à travailler.

Un conseiller des Français de l'étranger indique que selon lui le mois de septembre est le plus impactant. Une autre conseillère demande si une température déclenche le dispositif et si le conseil d'établissement pourrait avoir le détail des résultats du sondage. La direction indique que le CE ne saurait devancer le groupe de travail qui devra être saisi des résultats, qui devra peut-être interroger la fiabilité de cette première prise d'opinion puis traiter les résultats. Sur les températures, l'idée serait d'y travailler sur juin & septembre, sans température impérative pour déclencher le dispositif. Le scénario évoqué repose sur 3 principes : le besoin de rattraper les heures, l'impératif de garantir l'équilibre des enfants et de leurs apprentissages, le souci de préserver un équilibre entre les disciplines.

Une représentante des parents relève des biais possibles pour le sondage puisque les parents pouvaient voter plusieurs fois, quelqu'un d'extérieur pouvait voter... La directrice de l'EPIAD indique qu'un nouveau sondage, possiblement via Pronote, va être envoyé.

Une autre représentante interroge le délai évoqué par le proviseur, qui semblait extrêmement long.

2. Examens 2026

Le Proviseur remet en contexte la question des examens au LIAD. En termes de candidats, nous avons 1777 candidats en terminale, 1394 aux épreuves de 1e, 456 candidats dérogatoires et 1030 candidats au DNB. Le LIAD est donc le plus grand centre d'examens au monde. En termes d'accompagnement pour nos équipes, cela représente 125 correcteurs de l'académie d'Aix-

Marseille & 244 correcteurs d'autres académies. La réussite de cette session unique au monde repose donc sur un travail conjoint, au sein de l'établissement mais également avec l'aide inégalée d'autres académies, avec des correcteurs mobilisés en France mais également outre-mer et à l'étranger.

Le calendrier des examens est ensuite détaillé, d'avril à la fin du mois de juin.

Une Conseillère des Français de l'Etranger demande ce qui est prévu par rapport à la concomitance du bac algérien avec les épreuves du baccalauréat français : le Proviseur indique qu'il nous sera impossible de changer les dates d'un calendrier partagé avec la Tunisie et avec la France. En revanche, les candidats concernés peuvent prétendre à la session de remplacement qui se tiendra en septembre.

Une représentante des élèves demande à quelle date interviendra le Grand oral : la direction indique que ces épreuves se tiennent sur la deuxième quinzaine de juin. Nos élèves Liadois seront eux interrogés le 24 juin, clôturant cette épreuve.

Une représentante des parents d'élèves demande qui corrige nos élèves. Il est répondu que ce sont bien des correcteurs extérieurs qui corrigent les copies de nos élèves.

Un Conseiller des Français de l'Etranger demande si nous ne rencontrons pas de problème de visas pour ces interrogateurs venus de France. Il est répondu que nous n'avons pas eu de problématique l'année dernière. En revanche, pour anticiper d'éventuelles problématiques, un dispositif de visio (avec achat de bornes wifi, de casques et de webcam) va être mobilisé pour pouvoir être déclenché en cas de besoin. Ce dispositif a d'ailleurs été imaginé pour répondre à une difficulté survenue l'an passé, à savoir la très forte demande en SES de la part des candidats relevant du second groupe, difficulté qui avait été palliée par un recours à de la visioconférence.

Une Conseillère des Français de l'Etranger demande quel est le rapport coût-bénéfice de cette session. A ce jour, la direction ne dispose pas de ces données.

3. Calendrier de fin d'année sur Alger

La fin de l'année sur Alger est fortement liée à la session des examens. La première journée chargée en termes de besoins logistiques, et surtout de salles pour les examens, est le 1er juin, avec 60 salles mobilisées ; cela requiert deux jours de travail pour l'installation. Sachant que l'Aïd el-Adha devrait avoir lieu du 26 au 28 mai, la fin des cours est prévue pour le 25 mai. Si la date de l'Aïd évoluait, cette date serait amenée à changer.

Les élèves de sixième bénéficieront d'un stage de natation, sur deux semaines, du 31 mai au 11 juin. Les conseils de classe s'étaleront de fin mai à mi-juin selon les niveaux ; il est à noter que certains niveaux de classe supposent des remontées d'informations à l'académie et à nos autorités de tutelle française.

Comme l'an passé, nous prévoyons des sessions de révision sur les classes à examen, 3e, 1e et Terminale, avec un calendrier adapté et qui tiendra compte des difficultés logistiques.

Une représentante des élèves demande si les événements de fin d'année pourront être maintenus malgré ce calendrier très complexe ; le Proviseur se veut rassurant et indique qu'une réunion est prévue en avril sur ces éléments avec le CVL et que des solutions seront trouvées.

4. Carte des langues 2026-2027

Par rapport à l'an passé, l'espagnol continue sa montée en puissance sur le collège d'Alger avec les classes de 5e et 4e où tous les enfants suivront cet apprentissage, poursuivant notre objectif de quadrilinguisme au collège. Le dispositif Parle (de plus forte imprégnation en anglais avec une discipline non linguistique partiellement en anglais) poursuit lui aussi sa montée en cadence avec toutes les 6e, deux 5e et deux 4e concernés. Au niveau du BFI, le BFI bilingue français-arabe sera ouvert en fonction des effectifs.

Des questions sont posées sur le choix de la DNL Parle : il est indiqué que c'est l'établissement qui choisit la matière, en fonction des ressources disponibles.

Un Conseiller des Français de l'Etranger demande à ce que la langue berbère soit enseignée au LIAD ; il lui est répondu que cette décision ne peut être prise de notre seule initiative.

B- Domaine administratif et financier

1. Indemnité pour Mission Particulière pour Devoirs Faits

En complément des IMP présentées en début d'année, il est décidé de consacrer une IMP pour la coordination du dispositif Devoirs faits au titre de l'année 2025-2026.

2. Compte financier

Le Directeur administratif et financier présente son rapport d'exécution comptable du compte financier 2025 (Annexe 1).

Une représentante des parents d'élèves demande ce que couvrent les dépenses d'enseignement ? Les dépenses d'enseignement concernent des dépenses qui relèvent du fonctionnement des classes (matériels pédagogiques, manuels scolaires...). Les dépenses pour les classes sont en hausse de 15% mais les voyages scolaires ont diminué de 31 pour cent.

Des questions sont aussi posées sur le coût de fonctionnement de l'établissement qui s'élève au total à 19 millions d'euros évoqués dont 9,33M€ sont à la charge de l'AEFE et le complément à la charge de l'établissement. Le taux de remontée à l'AEFE est de 69%. Le DAF rappelle le montant de l'aide nette, à savoir 2661€ par élève.

Une Conseillère des Français à l'étranger rappelle son opposition à la PRRD et le contexte des non-remontées de fond, pointant une forme d'illogisme. Le DAF rappelle que le LIAD ne remonte pas l'intégralité mais que des fonds sont néanmoins remontés. En 2025, les remontées ont pu être effectuées à hauteur de 44,80%. En 2026, le LIAD espère pourvoir effectuer une remontée exceptionnelle de 9,9M€ pour solder en partie notre dette auprès de l'AEFE. L'AEFE compte sur cette remontée de l'Algérie en 2026. La CFE regrette que d'autres questions devraient être posées par l'AEFE et sollicite le DAF pour évoquer cette difficulté auprès de l'agence. Le DAF rappelle que ce dossier est suivi de très près par l'agence.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi une baisse de 77 % sur les personnels de service : il s'agit des heures supplémentaires. La direction répond que c'est lié à une rationalisation quant à l'octroi des heures supplémentaires. C'est notamment le cas sur certains services administratifs comme le service des examens ont un pic d'activité plutôt saisonnier. Des efforts d'économies ont été engagés, par exemple sur les livraisons de matériel pédagogique sur le 1er degré avec un effort conséquent pour réserver les achats en France sur des produits qui n'existent pas en Algérie, alors que les importations coûtent au lycée 30 % de majoration.

Un représentant des parents d'élèves interroge le fléchage de la ligne location : le DAF répond 65 millions DN pour le bail de Canastel (200 élèves) et 15 millions pour Annaba (120 élèves). Il s'interroge sur le coût de la location d'Oran ; il est répondu que le terme du bail n'est pas arrivé et que nous devrions accueillir davantage d'élèves sur les années suivantes, avec l'année prochaine deux classes par niveau sur le collège. Par ailleurs, l'école primaire d'Oran recrute bien et a des effectifs très raisonnables, ce qui devrait permettre de réduire le coût de la structure.

Une représentante des parents d'élèves interroge la projection et la viabilité du LIAD s'il devait avoir à remonter la totalité de ses dettes. Le DAF répond que le LIAD aurait la capacité de solder sa dette sur les exercices 2026-2027-2028 tout en finançant le grand LIAD. La doctrine relevée dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'AEFE est une hausse linéaire des droits de scolarité en suivant l'inflation, même si les parents d'élèves eux ne bénéficient pas nécessairement de ces hausses mécaniques du côté de leurs salaires.

Une autre représentante des parents interroge sur le besoin peut-être de dégager d'autres recettes que les frais de scolarité. La direction indique que les frais d'examen sont une de ces recettes. Le proviseur rappelle également que la gestion de l'établissement permet d'augmenter les dépenses pédagogiques tout en diminuant les coûts de fonctionnement. De la même manière, le LIAD a procédé pour 2026 à une hausse de 5 % des frais de scolarité, en hausse de seulement un point par rapport aux prévisions si on se compare avec d'autres établissements comparables dans le monde. La trajectoire est donc mobilisée.

Un représentant des parents d'élèves indique que la question du nombre d'élèves par classe n'est pas nécessairement un gage de difficultés pédagogiques ... Le DAF indique que plus le coût de la structure sera maîtrisé, plus les frais de scolarité pourront suivre une hausse maîtrisée. La COCAC invite également à noter que malgré la difficulté financière de l'AEFE, elle continue à investir à hauteur de 2661 € par élève et que c'est bien par une meilleure gestion de l'établissement que les hausses de frais de scolarité pourront être contenues, tout en suivant l'inflation. Une représentante des parents indique qu'il n'y a aucune mise en cause quant à la gestion de l'établissement. Néanmoins, elle indique sa crainte quant à l'avenir du réseau AEFE et invite la direction à interpellier l'AEFE sur le besoin de mieux gérer les choses.

3. Séjours éducatifs et sportifs

Partage ta scène n'aura pas lieu en raison d'un coût bien trop élevé. Le projet sur Boussaâda lui n'aura pas lieu pour des raisons de calendrier puisqu'il était prévu pour les élèves de 1^{re} spécialité SVT au mois de mai.

En revanche, Partage ton foot aura lieu du 06 au 08 avril pour une équipe de foot féminin, pour un coût par élève de 75344 DZD. Le proviseur précise que c'est un projet de la zone Maghreb-Est.

Un représentant des enseignants précise les chiffres d'élèves par classe au collège et au lycée. Il indique également que l'établissement se veut inclusif. Le Proviseur complète en indiquant qu'il n'est pas prévu de monter les classes à 33 ou 34 élèves à l'avenir mais bien de rationaliser le coût-structure et de réduire le nombre de places vacantes. Il appelle également à éviter de revendiquer une excellence qui est à construire et qui dépend avant tout du parcours que chaque élève se construit.

Questions diverses

Compte tenu de l'horaire, il est indiqué qu'une réponse orale sera apportée uniquement aux premières questions de chaque liste.

Liste des Parents Indépendants

8) Postes de détachés pour la rentrée 2026 :

La publication des postes vacants sur le site de l'AEFE pour la rentrée 2026 laisse apparaître un nombre significatif de mouvements au sein du LIAD (1er et 2nd degré), liés notamment à des fins de mission et des départs à la retraite.

Dans ce contexte, nous souhaiterions connaître les postes et les disciplines pourvus et ceux qui sont encore vacants à ce jour. Pouvez-vous nous garantir que ces supports seront maintenus car nous nous interrogeons sur une éventuelle transformation de ces postes de détachés en contrats de droit local.

S'agissant des postes de détachés pour la rentrée 2026, nous pouvons vous indiquer qu'à ce jour, pour le 2nd degré, 14 postes ont été pourvus, dans les disciplines suivantes : lettres, mathématiques, SVT, SPC, arabe, anglais, SES, histoire-géographie-EMC et pour le 1er degré, 5 postes ont également été pourvus. Par ailleurs, les postes de proviseur adjoint à Oran et de proviseur adjoint à Annaba ont eux aussi été pourvus. À ce stade, l'ensemble des postes vacants a été maintenu. Il n'y a, à ce jour, aucun poste gelé ni supprimé. Le ministère de l'Éducation nationale est en cours de délivrance des détachements. Je rappelle également que toute création ou suppression de poste de détaché doit être présentée au conseil d'établissement. Dans ce cadre, s'il devait y avoir une évolution de cette nature, elle aurait vocation à être portée à la connaissance de l'instance.

8) Bourses :

L'an dernier, lors d'un conseil d'établissement, la liste des Parents Indépendants vous avait sollicité au sujet de l'accès aux bourses scolaires pour les élèves de nationalité algérienne. La réponse de Madame Renault, conseillère culturelle, nous avait semblé insatisfaisante, celle-ci estimant que le sujet ne relevait pas de la compétence des parents élus.

Récemment, lors d'un échange avec Madame Ollivier, Sénatrice des Français de l'étranger, nous avons pu interroger Monsieur le Consul Général de France à Alger. Il nous a indiqué que ces bourses étaient exclusivement réservées aux élèves français, précisant qu'un texte juridique confirmait cette restriction.

Cette affirmation nous paraît en contradiction avec les textes parus au Journal Officiel, où aucune condition de nationalité n'est mentionnée pour l'octroi de ces bourses.

Monsieur le Consul s'étant engagé à vous transmettre les références de ce texte, pourriez-vous, Monsieur le Proviseur, nous les communiquer ? Cela nous permettrait d'apporter une réponse précise aux familles concernées.

S'agissant de cette question, le conseil d'établissement n'est pas habilité à traiter cette question.

8) Enseignement de l'histoire géographie :

L'an dernier, nous avons alerté le conseil d'établissement sur la nécessité d'enseigner l'histoire-géographie et l'instruction civique algériennes, ainsi que sur la place privilégiée que doit occuper la littérature algérienne d'expression française, conformément à la Convention Bilatérale en vigueur.

Nous avons appris que des consignes avaient été données cette année aux enseignants afin d'intégrer davantage de références à la culture et au patrimoine algériens dans leurs cours. Nous nous réjouissons que notre demande ait été entendue sur ce point et nous vous encourageons vivement à poursuivre cette dynamique.

Cependant, nous déplorons l'absence d'avancées concernant l'enseignement spécifique de l'histoire-géographie algérienne et de l'instruction civique, alors même que les textes réglementaires le prévoient et que de nombreuses familles l'attendent.

Pourriez-vous nous apporter une réponse officielle clarifiant votre position, ainsi que les raisons qui s'opposent à l'application de cette réglementation ?

Un travail a été mené en début d'année sur cette question et sur le besoin que toutes les équipes pédagogiques s'y engagent. Un recensement précis des éléments concernés a également été mené, équipe par équipe, pour nous conformer à ces dispositions qui permettent par ailleurs de valoriser la richesse culturelle du pays hôte. Aucun obstacle spécifique n'existe donc.

Vous soulevez cependant un élément important qui est celui de la lisibilité de ces actions et de l'information des familles. Nous avons donc demandé aux professeurs de catégoriser les actions relevant de cette logique culturelle locale dans leurs cahiers de textes. C'est ce que beaucoup ont fait, avec des catégories dont les noms font référence souvent à l'accord bilatéral. Une attention spécifique semble être nécessaire en histoire-géographie, effectivement peu concernée encore par cet effort de catégorisation alors qu'elle est potentiellement la discipline la plus concernée.

8) Légalité des associations :

La liste des Parents Indépendants a interrogé l'an dernier, le proviseur, sur l'existence légale de l'association APELIADORAN et, par conséquent, sur la légitimité du mandat de son président déclaré, Monsieur Mohamed Guenaoui, au Conseil d'Établissement.

Votre réponse écrite nous a surpris au plus haut point. Vous y affirmez que cette liste ne s'est pas présentée sous le statut d'association, mais en nom propre. Cette affirmation est factuellement fausse : les documents officiels de candidature, la profession de foi et le matériel électoral font tous référence à une candidature associative.

Votre connaissance de la situation ne fait aucun doute. De plus, nos recherches ont mis en évidence l'absence d'existence légale de cette structure et, de fait, l'impossibilité de son affiliation à la FAPEE.

L'article du Code de l'Éducation suivant rappelle l'exigence d'une déclaration pour l'association.

La Article D111-12 du Code de l'éducation (Version en vigueur au 15 avril 2022, issue du décret n°2022-542 du 13 avril 2022)

« Les parents d'élèves peuvent présenter des candidats soit dans le cadre d'une association de parents régulièrement déclarée, soit en dehors de toute association, sous réserve de répondre aux conditions fixées au deuxième alinéa de l'article D. 111-13 ».

Par ailleurs, le texte de référence : Article 40, alinéa 2, du Code de Procédure Pénale français stipule que :

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Dans ces conditions, Pensez-vous dénoncer auprès des autorités compétentes l'utilisation frauduleuse du statut d'association, du statut de président et de faux et d'usage de faux qui ont conduit la ou les personnes à acquérir le statut d'élus au Conseil d'Établissement ? Qu'en est-il des autres associations présentes dans l'établissement ?

Il convient d'indiquer qu'en l'état des éléments portés à la connaissance de l'établissement, la situation évoquée est sans incidence sur la composition actuelle du Conseil d'établissement, la personne concernée ne siégeant pas audit conseil. C'est pourquoi, l'établissement estime qu'il n'y a pas lieu d'engager, à ce stade, la démarche à laquelle vous faites référence.

Concernant la seconde question, il est précisé que, lors des élections au Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026, aucune liste candidate ne s'est prévaluée de la qualité d'association pour se présenter au suffrage.

8) Le nouveau bâtiment scientifique (LIAD Alger) :

Nous souhaitons également aborder la situation du nouveau bâtiment scientifique, dont l'ouverture était prévue pour la rentrée de janvier 2026. À ce jour, ces locaux ne sont toujours pas accessibles aux élèves et aux enseignants, bien que le déménagement du matériel ait été effectué dès le mois de janvier.

Des échos font état d'un défaut d'agrément de la part des services compétents. Pourriez-vous nous confirmer cette information et nous expliquer les raisons ayant motivé ce transfert anticipé du matériel, avant même l'obtention des autorisations officielles des autorités algériennes ?

Cette décision a eu pour conséquence directe l'annulation de nombreux travaux pratiques (TP), le matériel étant devenu indisponible. Cette situation est particulièrement préoccupante, y compris pour les élèves de Terminale dans le cadre de leurs épreuves d'ECE.

Par conséquent, quelles solutions comptez-vous mettre en œuvre pour permettre aux élèves de rattraper ces heures de TP perdues ?

Le premier étage du bâtiment F' qui concerne le pôle scientifique (11 salles et 2 salles de préparation) a été réceptionné le 23 novembre 2025. À partir de cette date nous avons sollicité l'avis de la protection civile de la Wilaya d'Alger pour son exploitation et en parallèle nous avons entrepris l'aménagement des locaux pour être prêt à la rentrée de janvier. En effet en parallèle les travaux de rénovation des salles scientifiques du bâtiment A devaient commencer mi-janvier. Après une visite des locaux fin décembre, la protection civile nous a informé qu'elle subordonnait son avis favorable à l'obtention du certificat de

conformité des services de l'urbanisme de la wilaya. Nous n'avions pas envisagé cette condition supplémentaire pas plus que notre maître d'œuvre en avait connaissance car pour le bâtiment de l'internat cette condition n'avait pas été soulevée. Les services de l'urbanisme se sont déplacés pour une visite des locaux début janvier et malheureusement nous ont informé qu'ils n'avaient pas l'habitude de délivrer des certificats de conformité partielle (uniquement pour le 1^{er} étage) et qu'ils ne pouvaient le faire qu'après l'achèvement des travaux du rez-de-chaussée afin que le bâtiment F' dans son ensemble soit exploitable.

Sur le plan pédagogique, cette situation appelle une mobilisation particulière, mais elle n'a pas remis en cause la continuité des travaux pratiques. Les équipes se sont en effet pleinement mobilisées — techniciens de laboratoire, agents et enseignants — afin d'assurer la poursuite des séances dans de bonnes conditions. Concrètement, le matériel est acheminé depuis le nouveau bâtiment vers l'ancien, où il est installé pour permettre la tenue des expérimentations dans l'attente d'une évolution de la situation. Pour ce qui est de la préparation aux ECE, il n'y a donc pas de préoccupation

particulière à avoir quant à la préparation des élèves à ces épreuves pratiques. Je précise enfin que les sujets proposés aux élèves sont étudiés en amont par les enseignants, qui veillent à leur pleine faisabilité.

8) Le calendrier et les programmes :

À l'instar de l'année passée, nous avons dressé un état des lieux préoccupant, en effet, de nombreux chapitres demeurent non traités dans diverses disciplines et sur plusieurs niveaux. À ce stade de l'année, le calendrier et le volume horaire restant ne permettront manifestement pas d'achever les programmes, y compris pour les classes d'examen.

Nous avons déjà alerté la direction et le conseil d'établissement à de multiples reprises l'an dernier à ce sujet. Il nous avait alors été répondu qu'il n'y avait rien d'alarmant et qu'il convenait de faire confiance aux enseignants. La fin de l'année nous a malheureusement donné raison : de nombreux chapitres sont passés à la trappe ou ont été survolés pour donner l'illusion que les programmes avaient été bouclés.

Le fait que nous fassions exactement le même constat cette année indique que les leçons de l'an passé n'ont pas été tirées, et qu'aucune mesure d'anticipation n'a été prise pour garantir le respect des programmes officiels. Nous regrettons l'absence totale d'écoute sur ce point crucial, qui pénalise directement la scolarité et l'avenir de nos enfants.

Monsieur le Proviseur, comptez-vous prendre cette nouvelle alerte au sérieux ? Le cas échéant, quelle organisation concrète envisagez-vous de mettre en place dès à présent afin de garantir aux élèves un enseignement couvrant l'intégralité du programme ?

Comme l'an passé, des niveaux de classes d'Alger bénéficient d'un volume d'heures supérieur au volume horaire officiel, précisément pour tenir compte des contraintes particulières liées aux examens de fin d'année. Par ailleurs, un effort important a été conduit cette année dans la construction des emplois du temps, ce qui a notamment permis d'augmenter significativement les possibilités de remplacement des heures manquées. Dans ces conditions, l'appréciation que vous formulez repose sans doute, au moins en partie, sur les constats tirés du cahier de textes, dont le remplissage peut s'avérer très hétérogène selon les disciplines, les niveaux et les enseignants. Cette situation est regrettable au regard de la bonne information due aux familles, d'autant qu'il s'agit d'une obligation de service. Une vigilance particulière devra donc être exercée sur ce point.

Lycée international Alexandre Dumas, Chemin Arezki Mouri, 16030 Ben Aknoun, Alger, Algérie

Pour autant, s'agissant de l'avancement effectif des programmes, il me paraît important de pouvoir objectiver les situations. C'est pourquoi je vous invite, lorsque vous identifiez des cas précis, à nous les signaler de manière détaillée, afin que nous puissions saisir les professeurs concernés, apprécier la situation au plus juste et, le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires. Notre priorité est bien que les représentants de parents d'élèves puissent nous aider à cibler précisément les situations qui appelleraient une attention particulière. C'est à cette condition que nous pourrions évaluer avec précision les éventuels écarts, distinguer ce qui relève d'un défaut d'information de ce qui relèverait d'une difficulté pédagogique réelle, et apporter une réponse adaptée dans l'intérêt des élèves. Soyez assurés que cette alerte est prise au sérieux et qu'elle sera examinée avec toute l'attention requise.

8) Sécurité des élèves, climat scolaire et manquements à la déontologie :

Nous nous voyons dans l'obligation de soulever un point d'une extrême gravité concernant la sécurité et le bien-être de nos enfants. Nous sommes régulièrement saisis de témoignages faisant état de violences physiques et verbales, d'insultes, d'humiliations et de menaces proférées par plusieurs enseignants à l'encontre des élèves. L'école se doit d'être un sanctuaire protecteur, en effet, il est intolérable que nos enfants y subissent de telles agressions.

Ce climat de tension se prolonge malheureusement jusque dans les relations avec les familles : lors de certains entretiens, le manque de courtoisie, un ton condescendant et autoritaire qui n'a pas sa place dans l'Éducation nationale.

La direction a déjà été alertée sur certains de ces cas. Pourtant, aucune mesure concrète ne semble avoir été prise pour endiguer ce fléau connu de tous. Si les parents refusent aujourd'hui de formaliser leurs plaintes par écrit, c'est parce qu'un climat d'intimidation s'est installé. La crainte de représailles est réelle, des élèves ayant déjà eu à subir les conséquences des signalements faits par leurs parents.

Monsieur le Proviseur, allez-vous enfin prendre la pleine mesure de cette alerte ? Nous vous demandons d'agir de manière proactive en diligentant une véritable enquête interne pour évaluer la réalité et l'étendue de ces actes répréhensibles. La sécurité des élèves exige que l'établissement prenne ses responsabilités, sans se retrancher derrière l'absence de "remontées officielles des parents", un argument qui nie la peur légitime des familles de voir leurs enfants pris pour cibles.

Nous vous remercions d'avoir appelé l'attention du conseil sur ce point particulièrement sensible, qui touche à la sécurité des élèves, au climat scolaire et, plus largement, à la qualité des relations au sein de l'établissement. Nous tenons d'abord à rappeler que toutes les situations dont la direction a été saisie ont fait l'objet d'un examen et d'une réponse. Ces réponses peuvent, naturellement, ne pas toujours emporter l'adhésion de tous, mais il n'est pas exact d'indiquer qu'aucune mesure n'aurait été prise. Pour autant, si certains faits signalés peuvent être regardés comme regrettables et inadaptés, il conviendrait de faire preuve de prudence avant d'en déduire l'existence d'un climat généralisé de violences ou de manquements déontologiques au sein de l'établissement. Une telle appréciation appelle à être objectivée, avec le discernement nécessaire, afin de ne pas entretenir d'amalgames qui ne rendraient service ni aux élèves, ni aux familles, ni aux personnels.

Cela étant, le ressenti exprimé par des représentants des parents, comme celui que peuvent partager certaines familles ou certains élèves, doit être pleinement pris en considération dans une réflexion plus large sur le climat scolaire. À ce titre, alertés également sur une perception de dégradation de ce dernier,

nous engagerons un travail de fond sur ce sujet. Il portera notamment sur le respect des personnes, la

Lycée international Alexandre Dumas, Chemin Arezki Mouri, 16030 Ben Aknoun, Alger, Algérie

qualité du dialogue entre adultes et élèves, la justice scolaire, les modalités de signalement et de traitement des situations, ainsi que sur les conditions permettant de conforter un cadre serein et protecteur pour tous. Cette démarche ne pourra être utile que si elle associe l'ensemble de la communauté éducative, y compris les familles et les élèves. L'objectif poursuivi est clair : consolider un climat scolaire apaisé, respectueux et sécurisé.

Nous souhaitons également rappeler que le rôle des représentants des parents d'élèves est précisément d'être un relais entre les familles et l'établissement. À ce titre, il est important que les situations précises dont vous auriez connaissance puissent être portées à notre attention de manière circonstanciée, afin qu'elles puissent être examinées avec toute la rigueur requise et donner lieu, le cas échéant, aux réponses appropriées. Nous ajoutons enfin que la cellule bien-être de l'établissement constitue un point d'appui utile, mais demeure à ce jour encore trop peu saisie par les familles et les élèves. Elle a vocation à offrir un espace d'écoute et d'accompagnement complémentaire, qui mérite d'être davantage mobilisé. Soyez assurés que ce sujet est pris au sérieux par la direction. Il appelle à la fois fermeté, discernement et constance dans l'action, au service d'une exigence partagée : garantir à chaque élève un cadre scolaire protecteur, respectueux et propice aux apprentissages.

8) Renouvellement Bail école primaire Oran

Nous souhaitons aborder la situation extrêmement préoccupante de l'école primaire d'Oran, dont le bail arrive à échéance le 31 août 2026. À ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur ce dossier, en effet, la direction n'a jamais communiqué de manière transparente sur ce contrat conclu avec l'État algérien.

Dans le contexte diplomatique complexe que nous connaissons, l'hypothèse d'un non-renouvellement de ce bail est une éventualité sérieuse qui suscite une angoisse légitime chez les parents d'élèves. Il est de la responsabilité de l'établissement d'anticiper cette échéance cruciale pour ne pas mettre les familles au pied du mur.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous faire un point précis sur la situation :

1. Quel est l'état d'avancement des négociations avec les autorités algériennes concernant ce renouvellement ?
2. Quelles sont les solutions de repli étudiées par l'établissement ?
3. Êtes-vous en mesure de garantir aux familles qu'un lieu d'accueil sera opérationnel pour nos enfants à la rentrée 2026, quelle que soit l'issue de ces négociations ?

S'agissant du renouvellement du bail de l'école primaire d'Oran, je comprends pleinement les interrogations que ce sujet peut susciter chez les familles, compte tenu de l'échéance fixée au 1er septembre 2026. Il s'agit naturellement d'un dossier important, suivi avec attention. Il convient d'abord de rappeler que, du 1er septembre 2017 au 7 avril 2022, l'occupation des locaux de l'école primaire Toula Abdelkader a reposé sur une note verbale des autorités algériennes. Afin de consolider juridiquement cette situation, de multiples démarches ont été engagées par l'ambassade de France. Celles-ci ont abouti favorablement en 2022, avec la signature, le 7 avril 2022, d'un contrat de bail de régularisation entre la wilaya Oran Est et l'AEFE. Ce contrat, conclu pour une durée de trois ans renouvelables deux fois, soit une durée totale possible de neuf ans, a pris effet rétroactivement au 1er septembre 2017 et arrive à échéance au 1er septembre 2026. Dans la perspective de cette échéance, une note verbale de l'ambassade de France a été adressée dès le 8 janvier à la direction générale du domaine national de la wilaya d'Oran, afin de demander la reconduction du bail dans les mêmes conditions, conformément à l'article 2 de ce dernier. À ce jour, nous sommes dans l'attente de la suite qui sera réservée à cette demande. À ce stade, plusieurs éléments invitent toutefois à l'apaisement. D'une part, une démarche officielle a bien été engagée dans les délais. D'autre part, à cinq mois de l'échéance, aucune demande

de déménagement ne nous a été notifiée. Cet élément ne vaut pas décision formelle, mais il ne conduit pas non plus à considérer, à ce jour, qu'un départ des locaux serait demandé à brève échéance. Dans ces conditions, il ne serait pas responsable d'alimenter des inquiétudes excessives ni d'anticiper, sans élément nouveau, un scénario défavorable. Le dossier est suivi dans le cadre institutionnel approprié, avec toute la vigilance requise.

Liste APLEIAD PEOLIADORAN APE ANNABA

5- Pédagogie :

- Quelle est la date de fin des cours au LIAD (Alger) cette année et quels sont les aménagements prévus pour le mois de juin?

Compte tenu du calendrier des examens et du calendrier civil du pays, la fin des cours correspondra au début de l'Aïd el-Adha. Néanmoins, comme l'année dernière, nous travaillons sur des logiques de prolongations ciblées : l'accueil des 6e en juin en même temps que le stage de natation, les séances de révision pour les 3e, 1e et terminale. À ce stade, le service des examens est en train de finaliser, pour chaque épreuve, les charges d'examen et les contraintes d'organisation qui en découlent. Ce travail nous permettra d'affiner très prochainement notre niveau de visibilité sur les marges de manœuvre disponibles. Nous devrions ainsi être en mesure, dans les prochaines semaines, de préciser plus finement les modalités de ces prolongations et leur calendrier.

- Les parents d'élèves de première du site d'Oran demandent, légitimement, qu'une date limite leur soit communiquée au plus tôt sur l'homologation du cycle première/terminale.

Nous comprenons pleinement l'attente des parents d'élèves et des élèves de première d'Oran, qui souhaitent pouvoir disposer au plus tôt d'une date claire concernant l'homologation du cycle première-terminale. Sur ce point, il convient toutefois de rappeler que le calendrier a été indiqué avec constance depuis l'engagement de la procédure : la commission interministérielle compétente en matière d'homologation se réunit au mois de juin, et ses décisions sont rendues

officielles au début du mois de juillet. Dans ce cadre, l'établissement n'est pas en mesure de communiquer officiellement avant la publication de cette décision.

Cela étant, il importe également de souligner que le bilan dressé par M. l'inspecteur à l'issue de sa mission est positif, ce dont nous nous réjouissons. Cet avis favorable constitue un motif d'encouragement et vient reconnaître le travail conduit collectivement. Je souhaite à ce titre remercier très sincèrement l'ensemble de la communauté scolaire pour sa mobilisation : les personnels, les élèves ainsi que les parents d'élèves. L'engagement de chacun a contribué à soutenir cette dynamique et à accompagner, avec sérieux et détermination, le développement du site d'Oran. Nous continuerons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, à tenir les familles informées dans le cadre du calendrier institutionnel, avec le souci constant d'une communication à la fois transparente, rigoureuse et sécurisée.

- Des parents d'élèves de 3ème font état de dysfonctionnements lors du brevet blanc : copies perdues dans certaines disciplines, absence de notation et, dans plusieurs cas, absence de correction des épreuves. Pouvez-vous confirmer ces éléments ? Le cas échéant, comment l'établissement explique-t-il ces situations ? et comment l'établissement garantit-il le suivi pédagogique et permet-il aux élèves de tirer des enseignements de leurs erreurs -sans correction-?

Nous ne confirmons pas les éléments sur des non-notation ou des copies perdues. Il est bien évidemment regrettable que ces épreuves aient pu ne pas être corrigées mais il convient que les parents écrivent aux enseignants concernés, quitte à nous relayer ces alertes en cas de besoin, afin de corriger cette situation.

5-Parcours PARLE :

- Pouvez-vous préciser le fonctionnement du parcours PARLE. Quel est le volume horaire dédié et est-il pris sur les heures de discipline ? Quelles sont les matières concernées ? Les élèves peuvent-ils choisir une discipline, ou est-ce imposé ?

Il n'y a aucun volume horaire dédié à PARLE. Ce parcours propose aux élèves de 6e (non SIA) puis à deux classes de 5e (qui montent donc l'an prochain en 4e), sur la base du volontariat, une plus grande exposition à l'anglais. Concrètement, un collègue d'une discipline non linguistique, assure dans ce cadre jusqu'à 50 % (MAXIMUM) de son temps de cours en anglais. La discipline est imposée mais ce parcours ne suppose aucun diplôme, niveau de langue particulier du côté des élèves.

5- Prise en charge des EBEP

Plusieurs familles signalent des difficultés persistantes d'inclusion en classe ordinaire, en dépit des aménagements actuellement mis en place. Dans ce contexte, comment l'établissement apprécie-t-il les limites du dispositif existant ? Par ailleurs, une étude de faisabilité relative à la création d'une classe ULIS au sein du lycée a-t-elle été envisagée ou engagée ? À défaut, l'établissement serait-il disposé à initier une réflexion sur cette option, afin de prévenir les ruptures de parcours des élèves concernés ?

Les classes ULIS relèvent de contextes bien précis et de décisions prises par les autorités de tutelle. A ce stade, il ne semble pas, par ailleurs, que les situations rencontrées relèvent d'une telle structure, très spécifique. Sur votre questionnement, les adaptations peuvent faire l'objet de renouvellements ou de modifications, au gré des constats, de la famille ou des professeurs. Si des situations délicates existent, il convient donc de solliciter la référente EBEP.

5- Infrastructures

Climatisation éco responsable EPIAD. Un retour ou un calendrier d'instruction de ce dossier peut-il être partagé ?

Le dossier relatif à la climatisation éco-responsable de l'EPIAD est un sujet complexe, qui nécessite une instruction approfondie. Il sera examiné au mois de mai, à l'occasion de la visite sur place de notre ingénieur référent du service immobilier de l'Agence. Dans ce cadre, une rencontre sur site sera également organisée avec les représentants des parents d'élèves porteurs de ce projet, afin que les différents éléments puissent être étudiés de manière précise et partagée. À ce stade, c'est donc ce calendrier d'examen que nous sommes en mesure de vous confirmer.

5- Cantine

Suite au rapport transmis par l'APLEIAD sur la restauration scolaire, pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement des suites données, les mesures engagées ou prévues, ainsi que le calendrier de mise en œuvre ?

Le 19 mars dernier, l'APLEIAD a transmis à la direction un rapport d'analyse sur la restauration scolaire, comportant des observations et des recommandations, dont nous avons bien pris connaissance. Dans un premier temps, une action va être engagée sur les points matériels relevés, afin que ceux-ci puissent être

traités, dans la mesure du possible, dans les meilleurs délais. Dans un second temps, une rencontre tripartite réunissant les représentants des parents, l'administration et le prestataire sera organisée, afin d'examiner de manière globale l'ensemble des sujets soulevés dans ce rapport et d'échanger sur les suites susceptibles d'y être apportées. À ce stade, c'est cette méthode de travail et cette progressivité dans le traitement du dossier que nous pouvons vous confirmer.

Liste CFDT Monde

1. Dimanche de Pâques – maintien d'un acquis

Nous constatons que le dimanche de Pâques, historiquement accordé comme jour férié chômé et payé, ne figure plus dans le calendrier 2025-2026, ni dans les prévisions pour l'année 2026/2027. Nous rappelons que cet avantage constitue un usage établi au sein de l'établissement, reposant sur une pratique constante, générale et ancienne.

En application des principes du droit du travail relatifs aux usages, nous demandons le rétablissement de cet acquis dans le calendrier.

S'agissant de cette question, je souhaite rappeler que, pour l'établissement, la référence en matière de jours chômés est la note de service relative aux jours de congés pour l'année 2026 publié par l'ambassade. C'est ce document qui fixe le cadre applicable et qui sert de base à l'élaboration du calendrier de l'établissement. Dans ce cadre, le dimanche de Pâques ne figure pas parmi les jours chômés mentionnés. Dès lors, il ne peut être inscrit au calendrier de l'établissement qu'en conformité avec ce texte de référence. Nous précisons par ailleurs que le nombre de jours fériés retenu pour 2026 est de 11, ce qui correspond également, dans le cas général, au nombre de fêtes légales en France pour l'année 2026.

2. Aménagement des horaires pendant le mois du Ramadan :

Nous souhaitons attirer l'attention de la direction sur la nécessité de prendre en compte le contexte local lié au mois de Ramadan, notamment en ce qui concerne les horaires de sortie au primaire. Nous rappelons que le décret exécutif n°97-59 du 9 mars 1997, relatif à l'aménagement et à la répartition des horaires de travail, prévoit que ces derniers peuvent être adaptés par voie réglementaire.

Dans ce cadre, la Direction générale de la Fonction publique fixe chaque année, de manière officielle, des horaires aménagés pendant le mois de Ramadan applicables aux administrations et au secteur éducatif.

Cette organisation constitue donc une référence nationale claire, tenant compte des conditions particulières de cette période.

Au regard de ces éléments, nous demandons que dispositions soient prises en compte au sein de l'établissement, pour le primaire comme pour le second degré.

Nous sollicitons l'ouverture d'une réflexion afin d'envisager un aménagement adapté, dans l'intérêt des élèves, des familles et du personnel.

S'agissant de cette question, il convient d'abord de rappeler que le décret exécutif n° 97-59 du 9 mars 1997 porte sur l'aménagement et la répartition des horaires de travail à l'intérieur de la semaine dans le secteur des institutions et administrations publiques. Il s'agit donc, en premier lieu, d'un texte qui encadre les horaires de travail et de service de

la fonction publique. Dans le même esprit, la Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative fixe chaque année, durant le mois de Ramadhan, les horaires applicables aux institutions et administrations publiques. Pour 2026, elle a ainsi arrêté des horaires de 8h30 à 15h00, du dimanche au jeudi, pour l'ensemble des wilayas. Le ministère de l'Éducation nationale a ensuite repris ce cadre pour les établissements d'éducation et d'enseignement. Pour autant, ces textes n'impliquent pas nécessairement qu'un établissement doive procéder à un nouvel

aménagement local dès lors que l'organisation retenue permet déjà aux personnels, aux élèves et aux familles de regagner leur domicile dans des conditions compatibles avec la rupture du jeûne. Dans ces conditions, il ne nous paraît pas opportun de modifier les horaires de manière supplémentaire si la fin du service permet effectivement de rentrer dans des délais raisonnables. Cette appréciation doit donc demeurer concrète et proportionnée. Cela étant, le point que vous soulevez est entendu. Il pourra naturellement continuer à être examiné avec attention, au regard des conditions réelles de fonctionnement observées pendant les futures périodes.

Liste Ensemble pour nos enfants

1. Continuité pédagogique

Des situations impactant la continuité des apprentissages sont régulièrement remontées par les familles.

- Existe-t-il un suivi global des heures d'enseignement non assurées ?
- Quelles mesures sont mises en œuvre pour garantir la continuité pédagogique ?
- Une information systématique des familles est-elle prévue ?

A ce stade de l'année, nous avons eu à constater 4390 heures d'absences de professeurs, tous motifs confondus et tous sites confondus. Si on y ajoute l'ensemble des annulations de cours (pour absence de classe, sortie ou action établissement), ce sont 10500 heures de cours qui n'ont pas été assurées (clubs y compris). Sur ce total, 65,78 % ont été remplacées, soit un volume bien plus important que l'année passée. Cette amélioration s'accompagne de la mise en œuvre d'un protocole précis de remplacement ; à ce titre, le personnel remplaçant et celui qui est absent sont systématiquement mis en contact pour que la continuité pédagogique soit la plus effective possible. Les parents sont toujours informés, via Pronote.

2. Accompagnement des élèves de 3e à l'épreuve orale

Dans le cadre du dispositif de soutien scolaire mis en place pour les classes d'examen :

- Un accompagnement spécifique aux épreuves orales est-il prévu ou envisagé ?
- Sous quelles formes pourrait-il être proposé ?
- Comment garantir une préparation équitable des élèves ?

Cet accompagnement repose d'abord sur une information précise apportée aux élèves et à leurs familles concernant le déroulé de l'épreuve, ses attendus et ses modalités d'évaluation. Il s'agit de permettre à chacun de disposer d'un cadre clair, afin d'aborder cette échéance dans de bonnes conditions. Les familles sont également associées à cette préparation, à travers une information dédiée sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'accompagnement de leur enfant, notamment dans l'organisation du travail, la préparation de la prise de parole et la mise en confiance. Par ailleurs, les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique par les professeurs principaux, mais aussi plus largement par l'ensemble des professeurs de 3e, afin que cette préparation ne repose pas sur un seul interlocuteur mais s'inscrive dans une dynamique collective de l'équipe. Cet accompagnement prend aussi la forme d'entraînements ciblés. Ils sont proposés de manière systématique à travers l'organisation d'un oral blanc, qui permet aux élèves de se confronter à l'exercice dans des conditions proches de l'épreuve. En complément, un accompagnement complémentaire peut être proposé, sur la base du volontariat, dans le cadre du dispositif SOS DNB. S'agissant de l'équité entre les élèves, elle

repose précisément sur cette combinaison de leviers : une information partagée par tous, un cadre commun, une mobilisation collective des équipes pédagogiques et des temps d'entraînement accessibles à l'ensemble des élèves.

L'objectif est que chacun puisse bénéficier d'une préparation lisible, structurée et adaptée, dans des conditions aussi équitables que possible.

3. Budget 2026 et évolution des frais de scolarité

- Quels éléments justifient l'augmentation (de 4 % à 5 %) ?
- Quelles priorités pédagogiques sont financées ?
- Quelle visibilité peut être donnée aux familles à moyen terme ?

Dans le cadre du dialogue de gestion de 2026 à 2029 mené avec la DAF de l'AEFE, il nous a été demandé d'avoir une politique tarifaire des droits de scolarité linéaire et viser une augmentation au moins égale à l'inflation du pays. Le taux d'inflation retenu dans le cadre de cette projection triennal est de 4,7%. Cette augmentation permet une soutenabilité budgétaire pour les prochains exercices.

Les crédits du budget 2026 réservés aux dépenses d'enseignement s'élèvent à 56.080.000 DZD soit une augmentation de 3%.

Ils permettent de financer de façon confortable les dépenses de matériel pédagogique pour les classes, les manuels scolaires pour le premier degré et les actions spécifiques demandées par les enseignants.

L'augmentation des droits de scolarité devrait être linéaire dans les années futures et comprise entre 4 et 5 %.

4. Coordination pédagogique, charge de travail et équité des évaluations

- Des temps de concertation sont-ils prévus pour harmoniser les évaluations ?
- Existe-t-il un suivi global de la charge de travail ?
- Quels dispositifs garantissent l'équité entre groupes ?

Le travail d'harmonisation et d'équité relève d'un travail d'équipe, élaboré au sein des équipes pédagogiques. L'harmonisation est prévue pour le cycle terminal au titre du projet d'évaluation. La charge de travail est visible sur pronote ; son suivi relève de chacun, professeurs et parents.

5. Hygiène, sanitaires et conditions d'usage

- Quelles mesures complémentaires sont prévues pour garantir une amélioration durable ?
- Un dispositif de contrôle régulier et de suivi est-il formalisé ?
- Un calendrier de réouverture des sanitaires fermés est-il envisagé ?
- Quelles solutions sont prévues pour limiter la surfréquentation actuelle ?

Il est à noter que les sanitaires subissent de nombreuses dégradations quotidiennes et qu'il est presque impossible de maintenir des distributeurs de papier et de savon en état.

Une aération naturelle a été créée dans les sanitaires garçon du RDC du bâtiment D Un passage de 2 agents d'entretien est programmé après chaque récréation

Au collège, les sanitaires du 1^{er} étage ont été réouvertes pour les filles ce qui permet d'avoir des sanitaires garçon au RDC avec 6 cabines et des sanitaires filles au 1^{er} étage.

6. Enseignement de l'arabe – équité et organisation

- Comment les écarts de niveau sont-ils pris en compte ?
- Quelles adaptations pour les élèves non arabophones ?
- Quelles perspectives au lycée ?

Les écarts de niveau sont pris en compte par les enseignants au titre de la différenciation pédagogique, comme pour toutes les langues vivantes. Les élèves non arabophones sont donc traités comme le sont les élèves non anglophones

ou hispanophones, par de l'adaptation des attendus. Enfin, en 6e, des groupes plus adaptés aux besoins ont été maintenus, compte tenu de l'âge des enfants.

Au lycée, la différenciation s'applique également mais les élèves déterminent dès le départ le rang de langue qu'ils suivent (A, B ou C), ce qui détermine donc les attendus pédagogiques.

7. Rôle des représentants des parents

- Dans quelles conditions les représentants peuvent-ils proposer des actions ?
- Quel cadre est prévu par l'établissement ?

S'agissant du rôle des représentants des parents, le cadre de référence est celui du code de l'éducation. Les parents d'élèves participent à la vie scolaire par leurs représentants au sein des conseils d'école, des conseils d'administration/d'établissement des établissements scolaires et des conseils de classe entre autres. Les représentants élus ont également vocation à faciliter les relations entre les parents et l'établissement et peuvent intervenir auprès du directeur d'école ou du chef d'établissement pour évoquer une difficulté particulière et assurer, à la demande des familles concernées, une fonction de médiation. S'agissant du rôle des représentants des parents, il convient de distinguer la proposition d'une action dans le cadre des instances et la mise en œuvre d'une action portée en son propre nom. Les représentants élus peuvent naturellement soumettre des propositions par l'intermédiaire des représentants élus et dans le cadre des instances de l'établissement. En revanche, dès lors qu'une action est portée au nom propre d'un collectif de parents, avec une communication autonome, des moyens propres ou une organisation distincte, il apparaît nécessaire qu'elle s'inscrive dans un cadre associatif identifié, tel que prévu par le code de l'éducation pour les associations de parents d'élèves représentées dans les instances.

8. Attribution des mentions :

- Une réflexion peut-elle être engagée pour améliorer la lisibilité ?
- Un cadre de référence partagé est-il envisageable ?

Les mentions relèvent d'une décision du conseil de classe et de son président. A ce titre, la Charte des conseils de classe précise les modalités d'attribution, constituant donc déjà un cadre de référence partagé.

9. Projet d'établissement 2026–2030 et innovations pédagogiques

- Quelles modalités concrètes de mise en œuvre dès 2026 ?
- Quels indicateurs de suivi ?
- Quel cadre pour l'usage de l'intelligence artificielle ?
- Comment garantir l'équité dans le parcours SIA → BFI ?

Le projet d'établissement publié et diffusé s'applique de facto à tous les personnels à partir du moment où il est validé en conseil d'établissement. Un travail d'information et de pédagogie sera mis en œuvre, dans une logique d'appropriation progressive par les équipes. Les indicateurs de suivi seront déterminés par déclinaison du projet.

Les éléments précis soulevés font l'objet d'une attention particulière dans le projet de projet d'établissement.

10. Organisation de la fin d'année scolaire

- Quelles solutions sont envisagées pour maintenir un enseignement en juin malgré les examens ? Nous avons attiré votre attention l'an dernier sur la prise en charge pédagogique de nos enfants durant le mois de juin. À notre grande surprise, la fermeture a été anticipée fin mai et la prise en charge n'a pas eu lieu.
- Qu'en est-il pour cette année ?
- Avez-vous prévu une organisation sur cette question ?

La prise en charge avait bien eu lieu, conformément à nos engagements, même si l'accueil des 6e avait lui été plus limité que prévu. Cette année encore nous proposerons un accueil, dans la limite de nos

contraintes, des petites classes sur des temps spécifiques et des temps de révisions pour les classes à examen.

Annexe 1 : rapport d'exécution comptable du compte financier 2025.

Les produits du LIAD sont stables entre 2024 et 2025.

a) Les droits de scolarité, frais d'internat et de restauration

Les produits au titre des frais de scolarité (1.605.676.167 DZD) progressent de 2% .

Cette progression est le résultat de l'effet prix avec l'augmentation des droits de scolarité de sur le dernier trimestre. Ils représentent 64,12% des produits.

Il est à noter que les remises accordées pour les fratries et les enfants du personnel s'élèvent à 86M de DZD par an.

Les frais d'internat et de demi-pension (215.148.009 DZD) diminuent de 1,4% du fait de la diminution du nombre de demi-pensionnaire. Ils représentent 8,60 % des produits.

b) Les droits de première inscription

Les droits de première inscription (115.320.708 DZD) diminuent de 15,4% du fait d'un nombre d'entrants moins important en 2025. Ils représentent 4,60% des produits

c) Les droits d'examen

Les droits d'examen augmentent de 6,5% en raison d'un nombre plus important de candidats (4224 candidats en 2025). Ils représentent 20,76% des produits. L'équilibre financier du LIAD ne repose plus sur les frais de scolarité, mais sur cette recette ce qui en assure sa viabilité. Sans cette dernière, l'établissement serait en incapacité d'autofinancement. Cette situation met en lumière une dépendance significative aux revenus générés par ces droits. Si ce flux de recette venait à diminuer par exemple en raison du nombre de candidats ou d'un changement dans la politique d'examen, l'établissement se retrouverait dans une position financière fragile.

d) Les autres produits (37.998.380 DZD)

Ce poste, qui regroupe des produits de différents ordres (loyers, voyages scolaires, repas commensaux, divers reversements), est en baisse de 50,2% du fait qu'en 2024 avait été comptabilisée une recette exceptionnelle pour apurement comptable d'encaissements sous déchéance quadriennale pour 14,67 M de DZD et que les recettes des voyages scolaires étaient plus importantes de 18 M de DZD/2025.

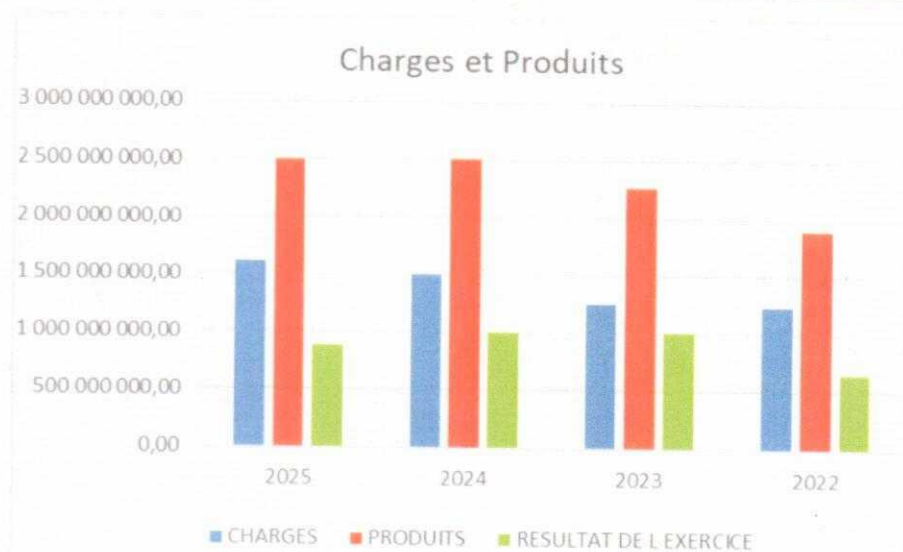
e) Produits financiers

Il s'agit ici des gains de change à la suite du changement du taux de chancellerie favorable par rapport à notre trésorerie euro.

Du point de vue budgétaire, l'exécution budgétaire 2024 se traduit par un total de recettes budgétaires de 2.497.366.098 DZD sur 2.550.800.000 DZD, soit 97,91% des prévisions budgétaires.

II) Le résultat et la capacité d'autofinancement

RESULTAT	Résultat 2025	Evol. 2025/2024	Résultat 2024	Evol. 2024/2023	Résultat 2023	Evol. 2023/2022	Résultat 2022
Résultat de l'exercice	889 442 306,60	-11%	1 000 254 889,23	-1%	1 009 625 153,32	53%	660 502 413,14
% des dépenses annuelles	55,09%		66,46%		79,65%		53,17%



Le résultat est de 889.442.306 DZD, en baisse par rapport à celui de 2024 du fait d'une augmentation des charges et d'une diminution des produits. Il équivaut à 35,52% des produits.

Ce résultat est à relativiser en raison d'une part de la méthode comptable des flux financiers avec l'Agence et d'autres part des difficultés de remontées des fonds à l'Agence.

- Si on réintègre les flux financiers réalisés avec l'Agence (325,30 M de DZD de charges et 5,53 M de DZD de produits), le résultat s'établit à 569.674.425 DZD, soit 22,75% des produits.
- Si on tient compte du fait que les flux financiers réalisés en 2025 ont été inférieurs au montant facturé par l'AEFE pour 389,65 M de DZD et dans le cas où ils auraient pu être réalisés, le résultat s'établirait à 180.023.222 DZD soit 7,18% des produits.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond aux ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement. Elle est constituée du résultat corrigé de toutes les charges non décaissables et

des produits non encaissables (amortissements et provisions) et des opérations liées aux cessions des éléments d'actifs.

Elle représente le flux potentiel monétaire dégagé par l'exploitation à l'issue de l'exercice et mesure la capacité de l'établissement à financer par ressources internes ses investissements de maintien et ses nouvelles acquisitions.

CAF DE L'EXERCICE	CAF 2025	Evol. 2025/2024	CAF 2024	Evol. 2024/2023	CAF 2023	Evol. 2023/2022	CAF 2022
Montant de la CAF	976 543 236,46	-11%	1 096 796 673,04	0%	1 091 784 812,30	46%	746 318 179,17

La gestion 2025 dégage une CAF de 976.543.236 DZD (à relativiser aussi du fait du résultat) ; en réalité, elle est de 656.775.354 DZD, et a été suffisante pour assurer l'autofinancement des opérations d'investissement.

III) Opérations de bilan et fonds de roulement

1) *Les immobilisations*

Le montant total des investissements en 2025 s'est élevé à 535.669.203 DZD (580.683.990 DZD en 2024).

Les investissements ont consisté en :

- Travaux de construction du grand LIAD pour 471.444.770 DZD.
- Travaux d'aménagement de l'internat pour 6.166.217 DZD.
- Matériels et outillages pour 10.792.338 DZD (bruleurs chaudières, sonorisation du pôle scientifique, matériels de laboratoire...).
- Matériels informatiques pour 26.635.703 DZD (85 ordinateurs, 2 onduleurs, 15 imprimantes, 5 vidéoprojecteurs...)
- Mobiliers pour 20.630.175 DZD (paillasse pôle scientifiques, mobiliers pour le réfectoire, mobiliers scolaires, CDI et salle des professeurs à Oran, casiers élèves)

Le montant engagé pour l'opération immobilière grand LIAD s'élève au 31/12/2025 à 1.366.387.928 DZD soit 9,05 M€ sur les 15,4 M € programmés.

Cette opération est intégralement financée par la trésorerie disponible sur notre compte BEA à la suite de l'accord de la Directrice générale de l'AEFE de geler dix millions de nos remontées pour permettre la réalisation de ce projet.

Les travaux d'aménagement de l'internat ont été terminés sur l'exercice 2025, le montant total de l'opération s'élève à 73.344.327 DZD.

2) *Le fonds de roulement*

Tableau de financement abrégé	2025	2024	2023	2022
CAF de l'année	976 543 236,46	1 098 796 673,04	1 091 784 812,30	746 318 179,17
Dépenses investissement (emplois)	535 669 203,57	580 683 990,02	332 677 009,11	112 564 291,78
Recettes investissement (ressources)	0,00	306 265,18	0,00	0,00
Opérations cessions éléments actif	0,00	0,00	0,00	0,00
Flux financiers LIAD vers AEFE	325 304 997,97	394 119 150,64	408 629 439,32	476 451 760,89
Flux financiers AEFE vers LIAD	5 537 115,27	6 937 187,65	3 488 717,34	10 213 393,69
Apport au FRNG	121 106 150,19	129 236 985,21	353 967 081,21	167 515 520,19
FDR COMPTABLE au 31/12	2 888 781 615,49	2 767 675 465,30	2 638 438 480,09	2 284 471 398,88
Dettes AEFE	3 335 265 707,60	2 757 467 236,17		
FDR REEL au 31/12	-446 484 092,11	10 208 229,13		

Le fonds de roulement net global représente un excédent de ressources durables après financement des emplois stables (immobilisations) et correspond donc au montant des capitaux permanents disponibles pour assurer le règlement des dépenses courantes de l'établissement.

Sur le plan budgétaire, il n'est pas envisageable d'assurer la couverture de dépenses permanentes et pérennes avec le fonds de roulement, celui-ci étant avant tout destiné au financement des opérations d'investissement.

Au 31/12/2025, le fonds de roulement du LIAD augmente de 121.106.150 DZD du fait que les investissements sont financés par la CAF. En réalité, si le montant dû à l'AEFE pour l'année 2025 avait pu être honoré dans son intégralité, la variation du fonds de roulement aurait été négative de 268.545.051 DZD.

Le fonds de roulement comptable s'élève à 2.888.781.615 DZD (19,15M€), mais il intègre notre dette de 3.335.265.707 DZD (22,10M€) auprès de l'Agence ce qui fait qu'en réalité il est négatif de 446.484.092 DZD (2,95M€). Cette situation a été rendu possible du fait que l'opération Grand LIAD est financée par la trésorerie constituée de notre dette (10M€ fléchés).

La reconstitution du fonds de roulement aura lieu une fois le financement du grand LIAD terminé à compter de l'exercice 2028.

3) Le besoin en fonds de roulement

Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie entre les encaissements et les décaissements liés aux créances et aux dettes.

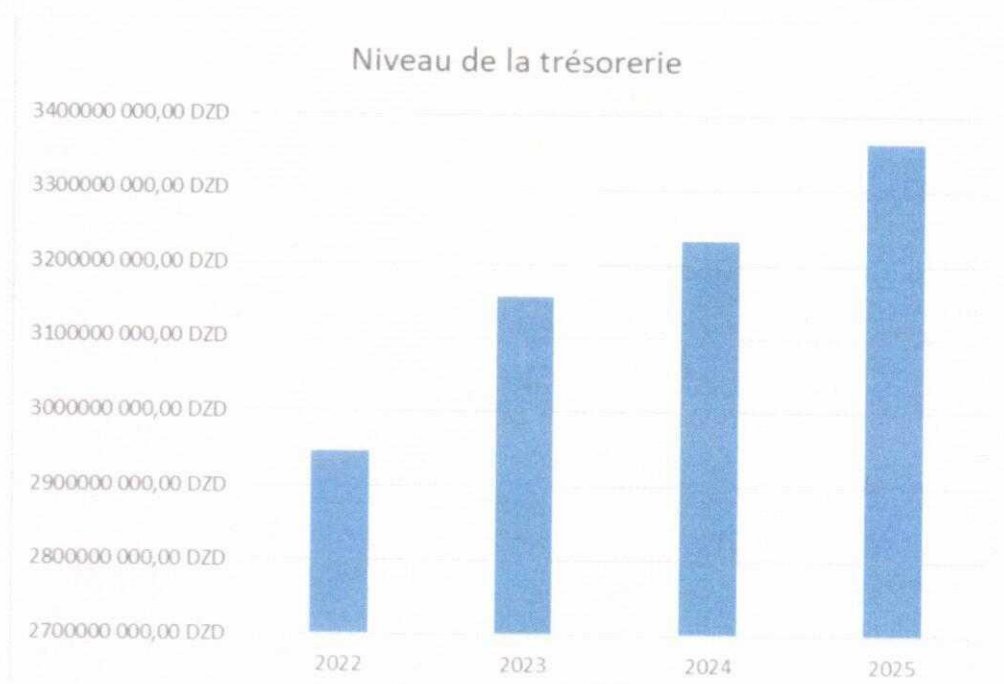
Le LIAD n'a pas de besoin en fonds de roulement, mais a au contraire un excédent en fonds de roulement qui se concrétise par une trésorerie supérieure de 475,67 M de DZD, du fait de dettes supérieures aux créances.

Ce ratio FDR/trésorerie se situe à un niveau conforme pour un établissement en gestion directe du fait que le rythme des encaissements est plus rapide que celui des décaissements.

IV) La trésorerie

Le LIAD dispose d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor ouvert à la Direction Spécialisée des Finances publiques pour l'Etranger (DSFIPE) et un compte ouvert auprès de la Banque Extérieure d'Algérie.

A la clôture de l'exercice, le cumul des comptes de disponibilités de trésorerie s'élève à 3.364.460.648 DZD (22,29M€) dont 95,76% en DZD et 4,23% en euros. Cette trésorerie est gagée par notre dette auprès de l'Agence.



L'augmentation de la trésorerie entre 2024 et 2025 est la conséquence de l'exécution comptable avec des encaissements supérieurs aux décaissements donc sans recours à notre trésorerie.

V) Créances et dettes en fin d'exercice

1) Les créances

Les créances à court terme en fin d'exercice 2025 s'élèvent à la somme de 185,98 M de DZD ; elles sont constituées majoritairement de 96,04 M de droits de scolarité, de 3,15 M de créances litigieuses, de 45,66 M de subventions pour l'aide à la scolarité, de 23,09 M d'avances fournisseurs et de 16,46 M de remboursement en attente de l'IRF.

Le taux de recouvrement des droits est de 99,9% ce qui est exceptionnel pour un établissement de cette importance.

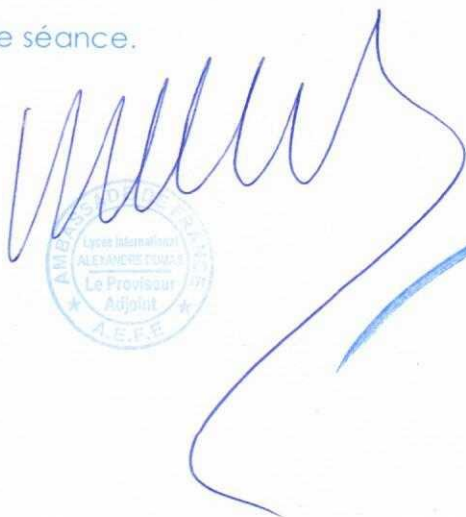
2) Les dettes

Les dettes, d'un montant total de 661,66 M de DZD, sont très majoritairement constituées de :

- charges à payer, c'est-à-dire les charges pour lesquelles les factures ne sont pas parvenues avant la clôture des opérations 2025, alors que le service a bien été réalisé au cours de l'exercice : elles représentent un montant total de 61.57 M de DZD.
- avances des familles : il s'agit des avances faites par les familles au titre du règlement des frais de scolarité pour 2026 (600,09 M de DZD).

M. TREMBLOT de la CROIX

Secrétaire de séance.



M. BERACHATEGUI

Président du Conseil.

